

Dommages causés à l'éclairage public

Déclaration de Sinistre

DATE DE L'ACCIDENT :

HEURE :

LIEU PRÉCIS :

Identification du conducteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Immatriculation du véhicule (ou copie carte grise)

Immatriculation :

Marque :

Modèle :

Propriétaire du véhicule :

Société d'assurance

Nom et adresse :

(ou copie carte verte)

N° contrat :

N° carte verte :

**CONSTAT
AMIABLE**

Il est préférable de remplir un constat amiable sur place.

La collectivité et le tiers signent le constat. Le constat est ensuite envoyé au SDE22 pour mise en place recours assurance.

La collectivité ne déclare pas cet incident à son assurance : c'est le SDE22 qui s'en charge.

Personne à contacter dans la collectivité

(en cas de besoin de renseignements complémentaires par le SDE22)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Circonstances de l'accident

Photo du sinistre

Date :

Signataire :

Cachet